

# Le ton fait la musique

La nouvelle polémique entre le gouvernement français et la Commission européenne provoque des réflexes d'indignation. La France n'aurait-elle pas le droit de décider à qui elle octroie un titre de séjour sur son territoire ? Qui est Viviane Reding pour tancer ainsi « un grand État », comme le lui rappelle le député UMP Pierre Lellouche ? Avons-nous vraiment des leçons à recevoir des technocrates de Bruxelles ?

Si M<sup>me</sup> Reding s'est de toute évidence trompée de ton dans son allusion parfaitement inutile aux heures sombres de la Seconde Guerre mondiale, il faut reconnaître qu'elle est tout à fait dans son rôle en réagissant à la fameuse circulaire qui singularise une minorité ethnique et va même jusqu'à préciser des objectifs chiffrés d'expulsion. En tant que vice-présidente de la Commission, chargée de la justice et des affaires intérieures, elle est mandatée par les États membres – grands et petits, soit dit en passant – pour veiller à l'application rigoureuse des traités dans son domaine



de compétence. Et quand on sait avec quelle insistance l'Union impose ses principes de protection des minorités à tout pays candidat d'adhésion, on comprend que M<sup>me</sup> Reding soit exaspérée de voir qu'un État-membre comme la France les interprète de manière quelque peu cavalière. Non seulement, elle a raison de prendre la

parole à ce sujet, mais elle en a même le devoir. Se serait-elle tue qu'elle aurait manqué à sa tâche.

Ceci dit, le ton fait la musique. Et la pertinence de sa critique se perd désormais dans le brouhaha des susceptibilités des uns et des autres. Elle a même donné une excellente opportunité au gouvernement de rediriger l'attention d'un bouc émissaire – les Roms – vers un autre – l'Europe. Et le Luxembourg dans tout cela ? En fait, il n'a strictement rien à y voir. Renvoyer à la figure d'une Commissaire européenne son origine nationale, comme l'a suggéré le Président Sarkozy, c'est profondément méconnaître l'esprit même de cette institution que les États-membres ont créée justement pour qu'elle veille, au-dessus des intérêts nationaux et des querelles de voisins, au respect de l'intérêt commun de tous.

**\* Titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).**